

La rentrée des armées, c'est maintenant ! Ainsi la commission de la défense et des forces armées de l'Assemblée nationale a déposé le 11 septembre 2013 (date bien symbolique) [un rapport d'information sur la mise en œuvre et le suivi de la réorganisation du ministère de la Défense](#). Un décret a aussi été [publié au Journal Officiel](#) le vendredi 13 septembre sans susciter de réaction. Confiant au ministre la responsabilité de l'emploi de forces armées, il modifie en profondeur l'organisation du pouvoir politico-militaire.

Certes ce rapport y fait référence mais rappelle que les décrets de 2009 renforçaient les prérogatives du chef d'état-major des armées en conséquence de la création de plusieurs services interarmées. Il fallait effectivement établir au service de l'opérationnel une autorité militaire sur l'ensemble des moyens notamment concernant le soutien. Cela ne semble plus être le cas.

Je me limiterai cependant au rapport lui-même qui recense aussi bien les succès que les insuffisances ou les échecs de ce qui est appelé aussi la transformation du ministère de la défense subie depuis cinq ans aussi bien sous le gouvernement précédent que sous l'actuel.

Un constat

Selon le rapport, les principaux objectifs de la réorganisation du ministère fixés en 2008 sont globalement atteints (ou en passent de l'être) mais le ton est nettement moins optimiste au fur et à mesure de sa lecture.

La nouvelle organisation interarmées du soutien a été mise en place, et les armées se l'approprient progressivement. Selon les rapporteurs, elle a fait la preuve de son efficacité à l'occasion de l'opération Serval au Mali. Pourtant écrire que 40 groupements de soutien de bases de défense ont soutenu l'opération Serval, que 25 d'entre eux ont projeté une part de leurs effectifs ... pour un total de 150 personnels au profit de seulement 5000 hommes me semblent plutôt montrer une grande dispersion des moyens. Il s'agissait plus de la valorisation des efforts que chacun avait dû déployer pour réussir la mission que de la réussite des GSBDD.

La sous-dotation budgétaire chronique des bases de défense, leur paupérisation, les conséquences sur leur fonctionnement au quotidien et sur le moral des personnels donnent un constat unanime. Un fonctionnement correct nécessiterait au minimum 770 millions d'euros. Ce niveau n'a jamais été atteint (530 millions d'euros en 2011, en 2013, 703 millions d'euros). Ne serait-il pas opportun que les initiateurs de cette réforme viennent aussi s'expliquer sur cette mauvaise évaluation qui a bien dû être un des critères de la prise de décision ?

Concernant le budget, la masse salariale a continué de croître malgré les déflations. Le taux d'encadrement civil et militaire du ministère a été renforcé depuis 2008. Cependant les tableaux d'avancement des officiers supérieurs pour 2013 marquent, par rapport à 2012, des baisses respectives de 23 %, 19 % et 14 % sur l'accès aux grades de colonel, lieutenant-colonel et commandant (mais qu'en est-il des cadres A ?).

Les recettes exceptionnelles ne sont pas au rendez-vous. Pour la LPM 2009-2014, 3,7 milliards d'euros étaient espérés. A cet effet, 168 emprises immobilières de la Défense ont été libérées entre 2009 et 2011 pour un retour attendu de 2,2 milliards d'euros. Seuls 894 millions d'euros

ont pu être portés au budget de la Défense, soit 1,15 milliard d'euros de moins que prévu.

En outre, la moitié des emprises cessibles dans le cadre des restructurations prévues entre 2009 et 2014 est éligible au dispositif de cession à l'euro symbolique aux collectivités territoriales. Sur 37 emprises cédées en 2011, 29 l'ont été à l'euro symbolique soit une perte de 51,64 millions d'euros. S'ajoute aussi le coût de remise en état de certaines emprises (dépollution ou désamiantage). S'ajoute enfin la mise en application des dispositions de la loi du 18 janvier 2013 « *relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social* » (Cf. La caserne de Reuilly).

Les difficultés du déploiement du logiciel interministériel de gestion financière Chorus seraient désormais en large partie résolues ([mais voir la situation des PME](#)).

Enfin, un rejet latent de ces réformes est constaté. 67 % des personnels se sentent mal informés. Le principe de la modernisation est compris et accepté mais une forte chute de l'adhésion aux principaux objectifs de la réforme est constatée. 43 % des personnels pensent que la mise en commun des moyens administratifs et de soutien entre les armées va dans le bon sens contre 54 % en 2011 (voir d'ailleurs la manière habile de présenter ce sondage dans le rapport).

Selon le rapport, un sentiment de perte de pouvoir semble aussi prégnant parmi les chefs de corps des BDD. En outre, le débat existe pour savoir qui commandera demain ces BDD. Des civils de la France comme cela est déjà le cas parfois, des militaires administratifs du service interarmées du commissariat ? Alors qu'aujourd'hui il s'agit d'abord de colonels en second temps de commandement, la mainmise de la technostructure s'accroîtra à nouveau au détriment des opérationnels.

Des sujets polémiques et notamment sur les rapports entre militaires et civils

Une longue partie du rapport concerne Louvois considéré comme un « *véritable scandale* ». Il serait scandaleux selon les rapporteurs qu'aucune responsabilité ne soit recherchée et que « *l'irresponsabilité devienne la règle dans la gestion des affaires publiques* ». Il est vrai que les différents acteurs évoquent une responsabilité collective donc difficile à individualiser.

Sur la répartition des civils et des militaires au sein du ministère de la défense, je remarque surtout la prise en compte des revendications syndicales considérant que la réorganisation des fonctions de soutien aurait pu permettre de rééquilibrer la composition du personnel affecté à ces fonctions en faveur des civils.

Selon eux, à coût salarial comparable, il a été calculé qu'une fois défalqué le temps d'entraînement du militaire, il ne lui restait plus qu'environ 1 000 heures à consacrer à ses tâches administratives (bien qu'il soit rare qu'un militaire parte à l'heure exacte à la fin du service et reste disponible 24h/24, donc au-delà des 1607 heures réglementaires). Un civil travaillerait 500 à 600 heures de plus par an qu'un militaire. ([Cf. rapport d'information du 5 juillet 2011](#)).

En outre, pour certains syndicats, sans doute très compétents, l'aptitude de certains militaires affectés en GSBDD à être projetés en opération extérieure est parfois discutable. La CFDT a cité le cas de bases de défense dont le personnel militaire ne satisfaisait que pour 60 % aux critères de condition physique fixés. Mais dans le même rapport, plus de 80% du personnel militaire des groupements de soutien détient un passeport du combattant à jour. La vérité est-elle syndicale ou du commandement militaire ?

Je comprendrai donc que s'entraîner (s'il y a l'argent), se former se préparer physiquement sont les seules activités que devrait avoir le militaire. Cela fait un peu « club méditerranée » mais pourquoi pas. Compte tenu du mode de fonctionnement du fonctionnaire civil qui devrait être à notre service dans ce cas pour nous permettre de nous préparer d'une manière optimale, nul ne doute que cela se passerait très bien. Nous avons pourtant un grand nombre d'expériences sur l'inappropriation de ce type de fonctionnement. Le civil n'aime pas être sous l'autorité du militaire et la disponibilité du militaire implique des services disponibles dans les mêmes conditions.

Pour conclure

« *On en est à l'os* ». Cette formule a été retenue dans ce rapport pour exprimer la situation des armées. Aussi, la manœuvre RH doit être pilotée avec précaution selon les rapporteurs en vue d'optimiser l'emploi d'un personnel plus réduit sans perdre des compétences. Deux intérêts principaux apparaîtraient : fixer des objectifs de civilianisation précis et détaillés, mieux identifier les compétences que le ministère doit conserver.

Pour les rapporteurs toujours, un renforcement de la « chaîne RH » est, en soi, une bonne chose. Toutefois, au regard de la façon dont la « *DRH-MD a piloté le projet Louvois et géré ses dysfonctionnements* », il est essentiel « *qu'avant le renforcement de ses pouvoirs, celle-ci tire les leçons de Louvois* » quant à son mode de fonctionnement. Or la mainmise du ministère sur la gestion des personnels au détriment des armées est effective depuis le 13 septembre.

Avec le nouveau Livre blanc, ce rapport précise enfin que déflationner seulement le soutien aura ses limites. En clair, la capacité opérationnelle devra contribuer. Tout ceci n'est pas vraiment rassurant mais le rapport vaut la peine d'être lu en intégralité.